|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | BUDG.B.3 |
| Numéro de poste Sysper: | 99265 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Irena Peresa/Johan Bendz  4 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-07-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale du budget (DG BUDG) est le service central de la Commission européenne responsable de la gestion du budget de l’Union européenne (UE) tout au long des cycles annuel et pluriannuel; de la préparation du projet de budget et du cadre financier pluriannuel à sa mise en œuvre et à la décharge finale par le Parlement européen. La DG BUDG est également responsable du cadre juridique applicable à l’exécution du budget de l’UE par les différents États membres, institutions et agences. Elle joue un rôle capital dans la promotion d’une bonne gestion financière et d’une culture de la performance axée sur la maximisation des résultats des dépenses publiques sur le terrain.

Au sein de la direction B «Recettes et cadre financier pluriannuel» de la DG BUDG, l’unité BUDG.B.3 «Gestion des recettes et aspects juridiques» est chargée de la gestion des recettes et des questions juridiques relatives aux ressources propres, y compris les infractions. L’unité gère le cycle budgétaire des recettes de l’UE, appelle les ressources propres et contrôle leur paiement complet et en temps utile. Elle fournit une évaluation juridique et un soutien en ce qui concerne les ressources propres. Elle est également responsable des règlements relatifs à la mise à disposition des ressources propres et des infractions à la législation relative aux ressources propres.

L’unité compte trois secteurs: (1) gestion des recettes, (2) gestion financière des ressources propres et autres recettes et (3) aspects juridiques et mise à disposition.

L’unité possède un excellent bilan et une bonne ambiance de travail. Elle compte 17 membres du personnel et est située à Bruxelles.

**Présentation du poste (nous proposons)**

La DG BUDG recrute un expert national détaché pour travailler comme juriste et/ou financier au sein de l’unité BUDG.B3.

En fonction du profil (juriste et/ou financier) du candidat, les tâches peuvent notamment consister à:

* Participer à l’élaboration, à l’analyse et aux discussions des textes législatifs et autres documents relatifs aux ressources propres, y compris la participation aux réunions pertinentes du Conseil (groupe «Ressources propres»).
* Préparer les étapes procédurales nécessaires à l’adoption d’actes législatifs spécifiques, tels que des règlements du Conseil ou des décisions d’exécution de la Commission, ainsi que des procédures d’infraction.
* Déterminer les montants des ressources propres et autres recettes à inscrire au budget et à la comptabilité de l’UE ainsi que préparer les documents y afférents.
* Calculer et suivre les appels de fonds mensuels et autres à envoyer aux États membres (TVA, RNB, matières plastiques, corrections, ajustements annuels et autres appels).
* Suivre les versements de ressources propres effectués par les États membres et calculer des intérêts de retard.
* Contribuer à l’établissement des comptes de l’UE dans le domaine des ressources propres et autres recettes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) candidat(e) très motivé(e), doté(e) d’une capacité avérée à hiérarchiser et à organiser son travail et d’un sens aigu des responsabilités. Il/elle doit être capable de travailler de manière proactive et autonome, ainsi que de faire partie d’une équipe. Il/elle aura d’excellentes capacités de communication écrite et orale.

En outre, le/la candidat(e) retenu(e) aura:

* Un diplôme universitaire dans le domaine du droit, de la finance, de l’économie ou autre.
* Au moins trois ans d’expérience professionnelle dans le domaine administratif, juridique, financier ou économique.
* Travaillé pour un employeur éligible (tel que décrit à l’article 1 de la décision END de la Commission mentionnée ci-dessous) sur une base permanente ou contractuelle pendant au moins 12 mois avant le détachement.
* Une très bonne maîtrise orale et écrite de l’anglais. La connaissance d’autres langues de l’UE est considérée comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)